



**Syndicat Unitaire des Personnels  
des Administrations Parisiennes**

6 rue Pierre Ginier 75018 Paris / tél. : 01 44 70 12 80 / mail : [syndicat.supap-fsu@paris.fr](mailto:syndicat.supap-fsu@paris.fr)

LA FSU TERRITORIALE **PARIS**

## Liste des 335 écoles complexes : Ça ne suffit pas !

Retrouvez en pièce jointe la liste des **335 écoles sur lesquelles les REV (AAP de catégorie B ou REV R de catégorie C) percevront la prime de 120 euros brut mensuels** à partir de la fiche de paie de mars (360 euros versés sous le code I31 en mars, puis 120 euros chaque mois avec le code I30 à partir d'avril). Cette prime est versée sur 10 mois de septembre à juin.

Cette prime est attribuée aux REV travaillant dans une école REP ou REP+ et/ou polyvalente et/ou accueillant un dispositif inclusion.

Le compte n'y est pas. Pour rappel, sur les sujets des rémunérations, l'intersyndicale **SUPAP-FSU / CFDT** revendique pour les REV :

- L'accès à la catégorie A dans le corps des CAPSA
- L'attribution de cette prime « écoles complexes » aux REV travaillant dans des écoles de 10 classes ou plus et/ou accueillant au moins une classe de TPS (n'en bénéficiant pas actuellement).
- L'augmentation de l'IFSE de tous.tes les REV

**Le SUPAP-FSU toujours à vos côtés pour vous défendre et vous informer !**

*Paris, le 15 mars 2024*

**Portable SUPAP-FSU DASCO : 06 46 36 93 97**  
**Mail SUPAP-FSU DASCO : [supapfsudasco@gmail.com](mailto:supapfsudasco@gmail.com)**